

Affalement de la dernière structure en place de l'aciérie de Chertal



Ce 3 décembre 2025, la Société de Démantèlement de Chertal (SDC, Groupe Wanty) procède à l'affalement mécanique de la dernière structure encore en place, sur le site de l'ex-aciérie de Chertal. Des opérations qui se déroulent en présence de **Pierre-Yves Jeholet**, Vice-Président wallon et Ministre en charge de l'Économie et de l'Industrie, de **Serge Fillot**, Bourgmestre d'Oupeye et des membres du **Comité d'Accompagnement** du chantier.

Le site de Chertal était occupé depuis 1963 par la sidérurgie. Il s'étend sur une superficie de 180 ha, principalement situés en zone d'activité économique. Il se trouve à 90% sur le territoire d'Oupeye et à 10 % sur le territoire de Herstal. Les installations industrielles ont été mises à l'arrêt par ArcelorMittal en 2011, en ce qui concerne l'aciérie et en 2013 en ce qui concerne le laminoir.

En 2022, la première phase de démantèlement du site a été confiée par son propriétaire de l'époque, ArcelorMittal, à SDC, filiale du Groupe Martens Democom. Un Groupe belge, localisé dans le Limbourg (Genk), qui emploie 85 personnes, qui possède plusieurs filiales en France, au Grand-Duché du Luxembourg, aux Pays-Bas. Le Groupe est expert dans le démantèlement industriel, la dépollution de sites et le désamiantage.

En 2023, Martens Democom a été acquis par le Groupe Wanty. Actif dans 6 divisions (infrastructures, déconstruction, bâtiments, électricité, eau et circularité), le Groupe Wanty emploie 1.800 travailleurs et développe son activité de déconstruction à travers toute l'Europe.

La première phase du chantier, qui se terminera en été 2026, se limite à la phase de démantèlement, dans un périmètre représentant la moitié de la superficie du site. Cette phase vise la déconstruction de tous les éléments hors sol, à l'exception des bâtiments qui doivent rester sur place.

Tout au long du chantier, conformément au permis unique de démantèlement octroyé en aout 2021, SDC a mis en œuvre toutes les dispositions nécessaires pour :

- Veiller à la sécurité de ses travailleurs ;
- Limiter au maximum les impacts environnementaux du chantier sur les villages voisins (nombreuses dispositions prises pour éviter les émissions de poussières et le bruit, attention particulière dans les techniques utilisées pour les étapes de désamiantage et surveillance permanente du respect des normes) ;
- Favoriser le dialogue avec les autorités régionales, locales et les riverains.

Conformément aux prescriptions figurant dans le permis, dès le lancement du chantier, un Comité d'Accompagnement, un numéro de téléphone réservé aux riverains ainsi qu'une plateforme Internet www.sdchertal.be sur laquelle figurent les informations importantes pour les citoyens ont été mis en place.

A la suite de l'affalement de la dernière structure de l'ex-acierie (le hall répartiteur, d'une hauteur de 40 mètres), le site est quasiment dégagé, à l'exception des bâtiments qui doivent rester sur place (le château d'eau, le hall G, les anciens laboratoires et 21 poches torpilles). Les deux grandes cheminées devraient faire l'objet d'un affalement par dynamitage dans le courant de l'hiver. L'ensemble des travaux de démantèlement seront terminés dans le courant de l'été 2026.

Et la suite ?

Wallonie Entreprendre, avec ses partenaires locaux **SPI** et **Noshaq** confiera à des bureaux spécialisés le soin de mener les analyses de sol et autres études en vue de lancer dès 2027 un appel au marché sur base d'une documentation complète.

Ces trois acteurs réunis au sein d'une société de projet s'activeront également à rendre le site attractif (équipements, accessibilité, approvisionnement énergétique,...)

Les consortiums privés retenus devront ensuite développer leur projet industriel incluant l'étape préalable d'assainissement.

*« La reconversion des friches industrielles comme Chertal incarne pleinement l'ambition de la Wallonie de conjuguer attractivité économique, investissements, création d'emplois durables et circularité des ressources existantes. Redonner vie à nos friches et mobiliser de nombreux hectares pour l'économie wallonne est essentiel. Voir notre héritage sidérurgique se transformer en véritable moteur de réindustrialisation, grâce à des partenariats publics-privés, est un signal fort : celui d'une Wallonie qui se réinvente, qui renforce son attractivité, qui développe de nouveaux écosystèmes, qui crée de l'emploi et qui consolide sa compétitivité et son économie », atteste **Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Economie et de l'Industrie.*



Contacts :

- Nicolas Bughin, Responsable communication Groupe Wanty - 0478 64 06 25
- Nathalie Lafontaine, Porte-Parole Wallonie Entreprendre - 0476 93 38 49